Sur la fortification polygonale

Autor(en): **[s.n.]**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **15 (1870)**

Heft (10): **Revue des armes spéciales : supplément mensuel de la Revue Militaire Suisse**

PDF erstellt am: **16.05.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-332366

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

REVUE DES ARMES SPÉCIALES

Supplément mensuel de la REVUE MILITAIRE SUISSE, n° 10.

SUR LA FORTIFICATION POLYGONALE

Nos lecteurs se rappellent sans doute l'intéressant article sur le *Traité de fortification polygonale* de M. le colonel Brialmont que nous avons publié dans notre numéro du 15 décembre 1869, d'après le *Journal de l'armée belge*. Notre désir d'impartialité nous force à revenir sur ce sujet pour donner la réponse de l'auteur dudit *Traité* à cet article, ainsi que la réplique du journal belge. Nos lecteurs ne perdront rien à avoir sous les yeux les pièces textuelles de ce piquant et instructif débat entre deux officiers également distingués et fort compétents dans la matière qu'ils traitent.

A Monsieur l'Editeur du JOURNAL DE L'ARMÉE BELGE.

Je vous prie de vouloir bien insérer, dans le prochain numéro du *Journal de l'armée belge*, les réflexions suivantes qui m'ont été suggérées par la lecture de l'article que vous avez publié sur mon *Traité de fortification polygonale*.

Personne n'ignore que cet article est de M. Vandevelde.

Le même auteur, rendant compte il y a quelque temps d'un pamphlet d'Arkolay contre l'artillerie rayée, disait : « Abstraction faite de certaines *expressions* « *violentes* et de certaines *propositions exagérées*, qui dénotent d'ailleurs chez « l'auteur *une conviction profonde*, etc. »

Trop fidèle à cette manière d'exprimer ses *convictions profondes*, M. Vandevelde non-seulement me prodigue les *expressions les plus violentes*, mais encore dépassant toutes les limites que les convenances et l'usage assignent à la liberté de discussion, travestit mes idées et fait la caricature de mes projets, pour en avoir plus facilement raison.

Afin de justifier cette assertion et de montrer en même temps quels sont les procédés de polémique de M. Vandevelde, je citerai trois faits :

PREMIER FAIT.

M. Vandevelde prétend que j'ai donné à la position de Malines un développement de *trente et un* kilomètres ; or le plan détaillé, avec échelle, qui se trouve dans mon atlas, prouve que le polygone extérieur de l'enceinte n'a que *douze kilomètres et demi*, dont *quatre* seulement sont attaquables.

M. Vandevelde comprend, sans doute, dans le périmètre de la position, quelques lunettes et redoutes à construire *au moment de la guerre*, sur la rive droite de la Nèthe et en avant de Duffel.

C'est par un procédé analogue et en m'attribuant l'absurde projet « d'élever « des retranchements sur les digues des deux rives de l'Escaut depuis Anvers « jusqu'à la frontière, pour conserver par le fleuve nos communications avec la « mer, » qu'il est amené à conclure que mon système de défense exige le chiffre énorme « de 100 pièces de fortification dont le nombre de mètres courants du « développement de leurs parapets suffirait à peu près *pour enceindre la Belgique*. »

Moins sérieuse encore est la réflexion suivante qu'il fait à propos du dispositif de défense de la Nèthe : « Reléguée aux confins du pays (dans le quadrilatère « formé par Anvers, Termonde, Malines et Lierre), l'armée serait *plus disséminée* « qu'elle ne l'eût été avec l'ancienne barrière qui couvrait tout le pays. » Or cette ancienne barrière, qui s'étendait de Dinant à Philippeville, Charleroi, Mons,

Ath, Tournay, Menin, Ypres, Nieuport, Ostende, Gand, Anvers, Diest, Liége et Namur, avait 605 kilomètres de développement (1) et comprenait 21 points fortifiés, tandis que le quadrilatère que je propose n'aurait qu'un développement de 106 kilomètres et ne serait occupé que par 4 places fortes. Comment, dans ce dernier cas, l'armée serait-elle *plus disséminée*, occupant un périmètre six fois moins étendu?

Réponse, s'il vous plaît!

Toutes les commissions militaires, instituées en Belgique depuis 1847, ont reconnu la nécessité de fortifier au moins passagèrement Malines et Lierre, pour assurer la défense de la ligne de la Nèthe. J'ai toujours appuyé ce système, et c'est ce qui me vaut, de la part de M. Vandevelde, le reproche de ne posséder « aucune notion de stratégie ou simplement de tactique (2). »

Sans être militaire, dit-il, « on reconnaît l'impossibilité de réaliser de telles « idées: *le bon sens se révolte contre cette hallucination de l'esprit.* »

Si je renvoyais cette dernière phrase à l'adresse de mon aimable contradicteur, le *bon sens public* me donnerait probablement raison; mais je crois pouvoir me borner à citer les faits, laissant au lecteur le soin de les apprécier.

DEUXIÈME FAIT.

Le lieutenant-général baron Chazal, dans la discussion que provoqua au sein de la Chambre le système de défense qui a prévalu en 1859, disait: « Anvers « est couvert par une ligne de rivières favorables à une défense successive; la « concentration de l'armée y est assurée; c'est, en outre, le seul point où nos « permissionnaires, reculant devant l'invasion, de quelque côté qu'elle arrive, « pourront, grâce à la configuration du territoire, se porter avec sécurité. »

J'ai reproduit cette observation judicieuse dans mon *Traité de fortification*. M. Vandevelde pense la réfuter spirituellement en disant: « le diamètre d'un « même cercle serait donc plus *court* que son rayon! »

TROISIÈME FAIT.

Le lieutenant-général Renard, ministre de la guerre, faisant ressortir les avantages de la position d'Anvers (dans la séance du 31 mars 1868), s'exprima comme suit:

« Un autre avantage, plus précieux encore (de la place d'Anvers), c'est que, « par sa position et quelles que soient nos alliances, il sera facile de nous y « envoyer des secours.

« Cette facilité résulte de la situation même de notre réduit et de la direction « des cours d'eau qui y aboutissent. »

J'ai également cité cette observation, dans mon dernier ouvrage, en l'appuyant de considérations propres à la justifier complétement.

M. Vandevelde, ne tenant aucun compte des raisons du ministre ni des mien-

(1) Mesurés en suivant les routes et non à vol d'oiseau.

(2) Il y a longtemps que ce reproche m'est adressé par M. Vandevelde. J'y suis d'autant moins sensible que, dans un récent opuscule sur la guerre de 1866, il accuse l'illustre général Moltke lui-même de manquer de sens stratégique (*).

(*) Sans vouloir nous immiscer dans ce débat, nous serions curieux d'apprendre, à son occasion, où M. de Moltke aurait fait de si brillantes preuves de stratégie. Ce n'est assurément pas dans sa campagne de Bohême, où il s'est montré certainement fort habile en logistique et dans tous les accessoires de la stratégie, mais non en stratégie, et où le succès ne saurait rien prouver en la matière. D'ailleurs M. de Moltke, plus modeste et plus équitable que ne le font ses panégyristes, aurait lui-même franchement confessé (entr'autres à M. le général Govone, qui vient de le répéter en plein parlement italien — voir l'*Esercito* du 27 mai), que la victoire avait été remportée *par les lieutenants*, c'est-à-dire par l'excellente tactique élémentaire de l'armée prussienne, en dépit de sa vicieuse stratégie. — *Réd.*

nes, et ne considérant que la distance de Bruxelles à la frontière, fait la réflexion suivante, que je reproduis textuellement, avec les points d'exclamation qui servent à l'accentuer :

« Ainsi, dans l'éventualité où l'Allemagne nous serait hostile, une armée « française viendrait d'autant plus aisément à notre secours, que notre grande « position centrale se trouverait plus éloignée du midi (1) !!! Quand un auteur « cherche à démontrer qu'une rivière coule vers sa source, on se dispense de le « contester. »

Je pourrais dire sur le même ton : Quand un auteur discute ainsi, on le laisse s'enferrer et on quitte la partie.

Mais j'ai plus qu'une question d'amour-propre à vider ici.

M. Vandevelde ne se borne pas à m'attaquer avec une persistance et une acrimonie sans pareilles ; il cherche encore à dénigrer notre système de défense et à jeter du discrédit sur notre armement, ce qui est beaucoup plus grave.

Je comprends et j'excuse ses attaques contre mes travaux.

Provoqué par une de ses nombreuses agressions, j'ai prouvé, avec trop de soin peut-être (2), que les idées émises par lui en 1858 (3), sur la défense des Etats, ont une étroite parenté avec celles qu'avait publiées le général du génie Sainte-Suzanne, en 1819 (4).

La révélation de cette parenté était d'autant plus piquante, que depuis 1849 M. Vandevelde n'a cessé de soutenir que les officiers du génie ne comprennent rien à la stratégie, et qu'ils ne peuvent même rien y comprendre (5).

Dans le compte rendu de mon livre, il va jusqu'à leur refuser le titre de *militaires*. « Comme site militaire, dit-il, notre capitale politique a sur notre métro- « pole commerciale des avantages que les INGÉNIEURS *ne sauraient apprécier et* « *que même les* MILITAIRES *ne discernent pas toujours.* »

Ce superbe dédain pour les officiers des armes spéciales se concilie mal avec les emprunts que M. Vandevelde a faits à leurs travaux.

Il est incontestable qu'il a trouvé, dans un livre publié en 1826 par le capitaine du génie Duvivier, l'idée de la démolition des lignes frontières, celle de la création d'une place centrale unique (6), et les principaux arguments qu'il a fait valoir en faveur de cette idée.

(1) Il est curieux de rapprocher cette interprétation fausse du texte même de mon livre :

« Pour ce qui regarde les secours de la France, en cas d'attaque par l'Allema- « gne, il faut considérer deux cas :

« Si l'armée française est assez forte pour tenir la campagne, elle attaquera « l'armée allemande, en essayant d'opérer sa jonction avec la nôtre, ou bien elle « avancera par la rive gauche de la Meuse, pour menacer les communications de « l'ennemi et le forcer à lever le siége d'Anvers.

« Dans le cas où la France ne voudrait nous envoyer qu'un corps d'armée, il est « évident que ce corps arriverait plus facilement à Anvers en partant de Lille et « en longeant la rive gauche de l'Escaut, qu'il n'arriverait à Bruxelles par la zône « comprise entre l'Escaut et la Meuse. »

(2) *Réponse au Journal de l'Armée belge. — Mars* 1865.

(3) *Etude sur la défense des Etats.*

(4) *Projets de changements à opérer dans le système des places fortes, pour les rendre véritablement utiles à la défense de la France.*

(5) Voir, entre autres, p. 125 de ses *Considérations sur les écrits*, etc. Déjà en 1849, dans son premier opuscule, il avait dit : « les hommes de guerre sont rarement compris par les hommes de science. »

(6) Je reconnais que M Vandevelde n'a jamais voulu appliquer cette idée à la défense d'un grand Etat, et que sur ce point, comme sur la constitution du pivot central, il est en opposition complète avec Duvivier ; mais je suis convaincu que

Il est incontestable aussi que, deux ans avant la publication du premier écrit de M. Vandevelde, un officier d'artillerie belge, M. le lieutenant-colonel Eenens, avait dit à la Chambre des représentants : « Nous ne saurions atteindre le but de « la guerre, en cherchant à défendre les frontières par le cordon de nos forte- « resses. »

Enfin, malgré son antipathie pour les ingénieurs, M. Vandevelde ne peut ignorer que les places à camps retranchés, dont les stratégistes modernes ont tiré un si grand parti, sont une création de Vauban, améliorée et complétée par le général du génie Rogniat.

En rappelant ces faits, j'ai sans doute irrité la fibre de mon honorable contradicteur. Il se venge sur mes travaux : c'est son droit ; mais j'ai, de mon côté, le droit de trouver mauvais et même très-mauvais ce qu'il dit d'Anvers et du nouvel armement dans lesquels le pays et l'armée ont une confiance qui doublera leur force au jour du danger.

M. Vandevelde, comparant Anvers, place à défense active, pourvue de deux camps retranchés, à Mantoue, place à défense passive, complétement entourée de lacs et de marais, dit :

« Campée dans des polders où la fièvre règne presque en permanence, l'armée « perdrait non-seulement la santé, la vigueur, si indispensables à la guerre, mais « encore, au milieu de ces inondations fétides, *elle fondrait comme la neige fond « sous les rayons d'un soleil brûlant...* »

Appeler *inondations fétides* » des eaux fournies par la marée et que l'on peut renouveler à volonté, c'est une exagération qui dépasse toutes les bornes ! et prétendre que ces *eaux vives* seront mortelles pour l'armée, laquelle *fondra comme la neige au soleil*, c'est méconnaître les faits les mieux établis et l'autorité des juges les plus compétents. (J'en appellerai sur ce point aux rapports et aux discours de M. Vleminckx, ancien inspecteur général du service de santé). Un grand nombre de places, parmi lesquelles on peut citer Colberg, Dantzig, Ostende et Anvers, ont été défendues avec succès, bien qu'elles fussent entourées d'eaux *provenant de la marée*, et nulle part on n'a constaté ces effets meurtriers, cet affaissement moral que M. Vandevelde prédit à l'armée belge en vrai prophète de malheur.

« *Si le réduit d'Anvers n'était pas fait*, dit M. Vandevelde, *il ne se ferait « plus.* »

Sur quel fait se fonde-t-il pour justifier cette assertion téméraire ? M. Vandevelde serait fort embarrassé de répondre à cette question. Il ne pourrait pas même invoquer en faveur de sa thèse l'opinion des écrivains qui ont critiqué les fortifications d'Anvers au point de vue de leur développement ou de leur tracé, tels que MM. P. de B..., de Villenoisy, Prevost et le pseudonyme Mangonneau. Aucun d'eux, en effet, n'a contesté la supériorité d'Anvers comme base d'opérations et comme réduit de la défense nationale.

La question de la fortification de Bruxelles a été mûrement discutée, en 1859, dans une commission où siégeaient 27 de nos officiers les plus distingués. M. Vandevelde y développa ses idées avec une entière liberté ; mais, au moment du vote, il ne trouva qu'un seul adhérent.

Dans le Parlement, son système ne fut pas mieux accueilli. Deux ou trois ora-

la lecture du livre de l'officier du génie français lui a suggéré l'idée de défendre la Belgique au moyen d'une grande place centrale. On lit, en effet, p. 101, de ce livre *(Essai sur la défense des Etats par la fortification)* :

« Un moyen immanquable de sauver l'Etat... est de créer une *place centrale unique* de plusieurs marches de circonférence, renfermant toutes les troupes, tous les arsenaux, toutes les ressources militaires de l'Etat. »

teurs seulement se prononcèrent, non pas en faveur de l'idée absolue de raser toutes les forteresses pour créer un pivot unique à Bruxelles, mais en faveur de la proposition d'établir un camp retranché autour de la capitale plutôt qu'autour d'Anvers.

Il est vrai que M. Vandevelde n'accepta point cette condamnation éclatante.

Comme polémiste, c'est un homme tout d'une pièce, que la discussion n'ébranle point et qui s'obstine d'autant plus à soutenir une idée qu'il la sait plus fortement attaquée.

Aussi n'a-t-il jamais compris que j'aie pu revenir, après dix années d'études et de réflexions, sur l'opinion que j'avais émise en 1849, au sujet du système de défense imposé à la Belgique par la Sainte-Alliance et au sujet du tracé bastionné appliqué à toutes nos places fortes depuis 1688. En me reprochant sans cesse d'avoir modifié sur ce point mes premières impressions, M. Vandevelde rend hommage à ma loyauté scientifique et met à nu les défauts de son tempérament, qui le pousse à s'obstiner en toute chose.

Comme preuve de cette obstination, je citerai la persistance de M. Vandevelde à soutenir que la défense de la Belgique ne sera bien assurée que le jour où nous aurons rasé toutes nos forteresses et construit à Bruxelles un grand pivot stratégique.

Il prétend, à la vérité, que le général Jomini approuvait ce système ; mais, ici encore, son amour-propre l'entraîne trop loin.

J'ai la preuve que l'illustre stratégiste était d'un avis différent du sien. Voici, en effet, ce qu'il me fit l'honneur de m'écrire, sous la date du 15 mai 1850 :

« Vous savez que je trouve le système de M. Vandevelde *trop exclusif*, et que « j'admets la nécessité d'avoir, outre Bruxelles, *un bon pivot d'opérations* sur « chaque aile, un à l'est sur la Meuse, un à l'ouest sur l'Escaut. »

Quelque temps après, développant cette idée dans une note très-remarquable, il s'exprima comme suit : « Appliquant ce que je regarde comme des vérités « incontestables à la Belgique, dont le territoire *a peu de profondeur*, je demeure « convaincu que *six* places seraient le maximum de ce que l'on pourrait souhai- « ter, et même je réduirais ce nombre à *cinq* (Bruxelles compris).

« J'ai regretté que vous n'ayez pas répliqué à M. Vandevelde par ces consi- « dérations purement stratégiques : Que, même dans son système de mobilité « des plus grandes forces stratégiques, il serait *indispensable* d'offrir à ces forces « mobiles des pivots d'opérations pour les favoriser, soit sur la zone de gauche, « qui est la Meuse, soit sur celle de droite (l'Escaut), ce qui nécessiterait au « moins cinq places (1). »

Je fus si bien de cet avis que, dans le tome II de mes *Considérations politiques* publiées en 1851, je disais :

« *Un système qui se composerait de la capitale fortifiée et de deux grands « pivots sur chacune des zones extrêmes, aurait encore notre approbation.* »

Ce que j'ai combattu dès le premier jour, ce que je combats encore en ce moment, et ce que le général Jomini combattait également, avec l'autorité de sa grande expérience, c'est l'idée de défendre la Belgique *au moyen d'une seule place à grand développement.*

(1) Cette note est très-importante. M. Vandevelde, en effet, n'est pas le seul écrivain qui prétende que le général Jomini a conseillé à la Belgique de raser *toutes* ses forteresses et de fortifier Bruxelles. On lit, p. 219 de l'*Étude* de M. de Sainte Beuve sur le général Jomini : « Jomini était d'avis de concentrer la défense de la Belgique sur *un seul* point intérieur, mais là encore on ne suivit qu'à moitié son avis. » Naturellement M. de Sainte-Beuve ne cite aucun document à l'appui de cette opinion erronée.

J'ai donc moins varié sur ce point que ne le dit M. Vandevelde. Au reste, je ne suis pas l'homme « absurde » dont parle le poète Barthélemy et qui met son orgueil « à ne changer jamais. »

Une autre preuve de l'obstination de M. Vandevelde est l'acharnement avec lequel il attaque les navires cuirassés, l'artillerie rayée et les fusils se chargeant par la culasse.

« Pendant la guerre de Crimée, dit-il, l'impuissance incontestée de la marine « en bois devant les places de Sébastopol et de Cronstadt, et l'ébranlement des « murailles vermoulues de Kinborn, causé par l'écroulement produit par le tir « de leurs propres canons, et ridiculement attribué à l'efficacité du feu des batte- « ries flottantes, ont enfanté les *navires cuirassés, non moins ridicules* que les « fusées à la congrève, mais beaucoup plus dispendieux (1). »

Cependant toutes les nations maritimes ont construit et continuent à construire des bâtiments cuirassés, et jusqu'ici aucun amiral ni aucune autorité en matière de constructions navales n'a blâmé cette résolution ; M. Vandevelde seul la trouve *ridicule*.

La même tendance au dénigrement se remarque dans son appréciation des fusils à aiguille :

« La campagne de Bohême, dit-il, a exhumé le fusil se chargeant par la « culasse, *essayé et délaissé depuis* 30 *ans*, dans les manufactures d'armes de « tous les Etats de l'Europe. »

(Il voudra bien me concéder que la Prusse faisait exception et que là, du moins, les fusils à aiguille n'étaient pas *délaissés* dans les manufactures d'armes.)

« La rapidité du tir de ces fusils, à tort ou à raison, a si profondément impres- « sionné les masses et les gouvernements surtout, que ces derniers ne se sont pas « crus en sûreté tant que leurs fusils n'étaient pas transformés, et ces transfor- « mations se sont faites avec une telle précipitation, *qu'on doute fort qu'il y ait « en Europe une infanterie armée de fusils propres à la guerre.*

« A cet égard, le doute s'est manifesté partout : sur le terrain du combat, au « tir, dans les camps, sur la plaine d'exercice, et, bien qu'on dise que, dans la « bataille, ces nouvelles armes ont fait merveille, elles n'inspirent qu'une *médio- « cre confiance* à ceux qui doivent s'en servir. »

Croirait-on qu'après la campagne de 1866, où l'infanterie prussienne révéla une supériorité si grande que tous les Etats se crurent obligés d'adopter son armement perfectionné ; croirait-on qu'après ce fait, si unanimement constaté, M. Vandevelde ose soutenir qu'aucune infanterie n'a aujourd'hui « de fusils propres à faire la guerre, » et que les soldats « n'ont qu'une médiocre confiance » dans les armes nouvelles ?

M. Vandevelde montre le même mépris de l'opinion et le même dédain de l'expérience, dans son appréciation de l'artillerie rayée.

On lit, p. 12 de sa *Tactique appliquée au terrain* (2) :

« Le *mirage trompeur* que présente le canon rayé dans le polygone, se dévoi- « lant promptement sur le terrain, ne sera que de courte durée ; on sera bientôt « obligé de le transformer de nouveau et, si l'on ne trouve pas mieux, *de « reprendre l'ancien système.* »

Depuis 1859, le canon rayé a été admis dans toutes les artilleries de l'ancien et du nouveau monde. Il n'est pas un Etat qui ne se soit cru obligé d'introduire dans son matériel cet admirable engin de destruction, et il n'est pas un artilleur digne de ce nom qui ne l'ait reconnu supérieur au canon lisse, *sous tous les rapports.*

(1) *La guerre de 1866* (*Journal de l'Armée belge, n° 211.*)

(2) Un volume avec atlas — .Bruxelles, 1869.

On a cru toutefois, pendant quelque temps, que ce dernier canon devait être conservé partiellement. C'était une erreur fondée sur une fausse appréciation des effets de l'artillerie rayée. Quand il fut constaté que, sous le rapport des espaces dangereux comme sous le rapport de la mitraille, le canon rayé a une incontestable supériorité, la France, l'Autriche, la Russie, la Belgique et d'autres Etats supprimèrent le canon lisse dans leurs équipages de campagne.

La Prusse, arriérée sous ce rapport, avait encore un grand nombre de ces canons au début de la guerre de 1866; mais l'expérience qu'elle acquit dans cette guerre lui prouva si bien l'infériorité, disons plutôt l'impuissance de l'artillerie lisse, que l'une de ses premières résolutions après Sadowa fut de supprimer complétement cette artillerie.

Quelle autorité imposante, quel grand génie militaire a blâmé cette résolution? Aucun! Mais un écrivain sans notoriété, un ex-lieutenant de l'armée saxonne, ennemi juré de la Prusse et qui se cache sous le pseudonyme d'Arkolay, a publié l'année dernière, à Darmstadt, une diatribe de 350 pages (1) contre l'emploi du canon rayé. L'ignorance des faits s'allie d'une manière très-remarquable, dans cette publication, à la nullité du fond et à la ridicule boursouflure du style.

Eh bien, ce pamphlet, dont toutes les artilleries se moquent à juste titre, M. Vandevelde le reproduit avec une inexplicable complaisance, pour dénigrer un système d'artillerie qui fera époque dans l'histoire de l'art de la guerre et pour justifier son éloge posthume du canon lisse, relégué à tout jamais dans les musées d'antiquités, avec le fusil lisse, son compagnon de gloire autrefois, d'infortune aujourd'hui.

M. Vandevelde fait plus: il publie en ce moment un ouvrage sur la tactique, où il préconise l'emploi exclusif du canon lisse!

« Dans la rédaction de notre travail, dit-il, nous ne pouvons évidemment pas « baser nos raisonnements de tactique sur un système d'artillerie que même ses « propres partisans (lesquels, s'il vous plaît?) accusent de refouler la tactique « jusqu'à l'époque où l'artillerie de campagne était simplement une artillerie de « position; c'est-à-dire que nous ne pouvons pas bénévolement nous baser sur un « système qui nous ramènerait à la tactique de la guerre de Trente-Ans. »

Je m'arrête à ce trait, ne jugeant pas nécessaire de pousser plus loin l'examen des critiques de M. Vandevelde pour justifier la résolution que j'ai prise de cesser toute discussion avec un adversaire qui émet de pareilles idées et qui les appuie de la sorte.

A. Brialmont.

Bruxelles, octobre 1869.

Notre honorable contradicteur, dans son deuxième paragraphe, sollicite une réponse que nous nous empressons de lui donner.

Toutefois, avant d'entrer en matière, nous tenons à nous exprimer catégoriquement sur quelques points de cette discussion: Comme toute Revue a non-seulement le droit mais le devoir de le faire, nous avons librement, et sans parti pris, exprimé notre opinion sur le *Traité de fortification* de M. le colonel Brialmont, louant la partie purement technologique de ce livre et le système de fortification qu'il préconise ou qu'il défend. Nous avons rendu justice à son auteur et classé, comme position fortifiée, la place d'*Anvers* de beaucoup au-dessus de toutes celles connues jusqu'à ce jour.

Nous avons fait plus: chaque fois que les Mangonneau et consorts ont attaqué le système de fortification appliqué à Anvers ou le dispositif de cette position, le

(1) *La tactique contemporaine, au point de vue de la médiocrité de l'artillerie de campagne,* etc.

Journal de l'Armée est intervenu pour les combattre et rendre justice à ceux qui ont contribué à sa conception.

Si, sous d'autres rapports, nous avons combattu les idées développées dans ce livre, son auteur avait le droit de réfuter nos arguments ; mais nous pensons qu'il aurait dû se dispenser de prendre particulièrement à partie un de nos collaborateurs auquel il attribue, d'ailleurs, des faits dont il n'est point coupable, si toutefois culpabilité il y a.

Afin que la discussion, que nous tenons à continuer dans l'intérêt du pays, ne dégénère pas en vaine querelle, nous éviterons autant que possible les questions de personnes pour ne nous occuper que du sujet à élucider. Ceci arrêté, examinons les arguments qu'on nous oppose.

D'abord notre honorable contradicteur commet une erreur quand il dit que : « c'est le même auteur qui a fait le compte rendu du *Traité de fortification polygonale* et du livre d'Arkolay, livre qualifié de pamphlet. »

Réponse au premier fait :

Nous avons, en effet, compris dans la position de Malines « les ouvrages indiqués sur le plan détaillé » et numérotés de **1** à **21**, dont **5** compris dans l'enceinte et **16** enveloppant cette enceinte et formant camp retranché autour de la place. Or, que ces **16** lunettes ou redoutes soient construites en pleine paix ou « au moment de la guerre, » cela ne raccourcira pas le périmètre au moment du besoin. Nous ferons remarquer en outre que, si ces travaux doivent se faire au moment de la guerre, ils augmenteront considérablement les difficultés à l'ouverture des hostilités, et produiront une situation en désaccord flagrant avec le précepte : « que rien ne doit rester à faire, que tout doit être fait au moment de la guerre. »

Le projet d'élever des défenses sur les digues aboutissant aux deux rives de l'Escaut, afin d'empêcher l'ennemi d'approcher du fleuve pour interrompre les communications avec la mer, ne doit pas être « aussi absurde » qu'on le prétend, puisque dans la Commission des vingt-sept officiers, cette question a été posée et résolue affirmativement sans rencontrer la moindre opposition.

Notre ancienne barrière, érigée par la Sainte-Alliance, comprenait **21** points fortifiés, en tout **27** pièces de fortification. Si vicieuse qu'elle fût, comme dispositif de défense générale, elle SEMBLAIT au moins couvrir le pays. Un quadrilatère confiné entre le Rupel et l'Escaut n'aurait même pas cet avantage, et notre armée, disséminée dans plus de **100** pièces de fortification, y serait complétement paralysée. (1)

Réponse au deuxième fait :

Ce n'est pas à propos de l'assertion rapportée du discours de M. le lieutenant général baron Chazal, — assertion que nous n'avons pas même citée, — que nous avons soutenu que la réunion de toutes les forces vives du pays s'opérerait plus promptement vers le centre du pays que sur tout autre point, mais bien à propos de l'argument que voici : « que nos miliciens et les patriotes fuyant devant l'ennemi, atteindraient plus facilement Anvers que Bruxelles. » Quoi qu'on en dise, notre conviction reste entière : que la concentration se ferait plus promptement et plus facilement vers le centre du pays que sur un point quelconque de

(1) D'après le projet, le nombre de pièces de fortification à élever est de : autour d'Anvers, 24 ; de Malines, 16 ; de Termonde, 8 ; de Lierre, 9, plus les 4 grands corps de place, font 61. Ajoutez à ce nombre les défenses à élever sur les digues aboutissant au fleuve, les travaux à faire autour de Schooten, la place de Diest avec ses deux forts, et le camp retranché à ériger sur la Meuse autour de Liége, et on arrive à un chiffre d'au-delà de 100 pièces, comme nous l'avons dit.

sa frontière, surtout que ce centre est à la fois le point vers lequel convergent toutes les grandes zones topographiques et aussi toutes les grandes voies de communication.

Réponse au troisième fait :

Encore la même chose : ce n'est pas à une assertion du discours de M. le lieutenant général Renard, ministre de la guerre, — assertion que nous n'avons également pas citée, — que nous avons opposé qu'une armée française viendrait plus aisément à notre secours à Bruxelles qu'à Anvers, mais bien à l'idée que voici : « Soit que nous eussions à attendre un secours de l'Allemagne ou de la « France, il semblerait que, dans les deux hypothèses, ce secours nous arrive- « rait plus aisément à Anvers qu'à Bruxelles. » Sur ce point, les nouveaux arguments qu'on nous oppose, loin de réfuter nos idées, tendent à les confirmer.

Voici comment on s'exprime dans une note du troisième fait :

« Si l'armée française est assez forte pour tenir la campagne, elle attaquera « l'armée allemande en essayant d'opérer sa jonction avec la nôtre, ou bien elle « avancera par la rive gauche de la Meuse pour menacer les communications de « l'ennemi et le forcer à lever le siége d'Anvers. » Sur ce point, Jomini ne se serait pas exprimé autrement, mais on voudra bien admettre avec nous que, plus Anvers, notre base d'opération, se trouverait rapproché de notre frontière du midi, plus facilement une armée partant de cette frontière arriverait à notre secours, ce qui revient à dire qu'une armée française arriverait plus aisément à Bruxelles qu'à Anvers.

La note ajoute : « Dans le cas où la France ne voudrait nous envoyer qu'un « corps d'armée, il est évident que ce corps arriverait plus facilement à Anvers « en partant de Lille et en longeant la rive gauche de l'Escaut, qu'il n'arrive- « ra t à Bruxelles par la zone comprise entre l'Escaut et la Meuse. »

Ce qui est évident, c'est que ce corps aurait à faire une journée de marche en plus pour arriver à Anvers que pour atteindre Bruxelles, et que, dans les deux éventualités, son succès dépendrait essentiellement des dispositions prises par l'ennemi ; or les données de cette nature n'entrent guère en ligne de compte quand il s'agit d'établir sur quel principe doit être basée la défense générale d'un pays C'est avec une armée et non avec un détachement qu'une grande puissance se porte au secours de son alliée, et on se garderait d'opérer avec une armée entre l'Escaut et la mer.

On nous accuse « d'avoir dénigré notre *système de défense* et d'avoir jeté le discrédit *sur notre armement*, ce qui est beaucoup plus grave. »

Voyons ce qu'il y a de vrai dans tout cela :

Nous venons de le dire, et une multitude d'articles sont là pour l'attester, notre Revue a soutenu envers et contre tous qu'Anvers est la *position militaire* la mieux conditionnée du monde ; que les forts bien défendus, même avec peu de troupes, sont invulnérables ; que la position ne saurait être attaquée régulièrement ; enfin, que celui de nos grands voisins qui distrairait 150 mille hommes de son armée en campagne pour attaquer Anvers, commettrait, au point de vue de la politique de la guerre, la plus grande faute qu'un homme d'Etat pût commettre. Voilà comment nous avons « dénigré notre *système de défense*, » les fortifications d'Anvers proprement dites.

Au lieu d'accuser de dénigrement ceux qui émettent l'opinion énoncée ci-dessus, ne serait-il pas plus juste d'en accuser les personnes qui ne cessent de répéter : « que notre grande position est incomplète ; que pour avoir le temps de mettre Anvers en état de défense, il faudrait encore élever trois grands camps retranchés en avant de cette position et renforcer cet immense ensemble d'une grande place de guerre sur la Meuse autour de Liége ? »

N'y a-t-il pas bien loin de ces gigantesques projets à la conviction émise que la position d'Anvers TELLE QU'ELLE EST, sans y ajouter une pelletée de terre ou une brique, peut être considérée comme invulnérable?

Dans nos réponses à M. Mangonneau, nous avons démontré à l'évidence, qu'en admettant qu'Anvers pût être régulièrement attaqué, le siége (de l'ouverture de la tranchée jusqu'à l'arrivée au pied du glacis du corps de place) durerait trois fois aussi longtemps que durent généralement les guerres d'aujourd'hui.

Il est vrai que, pour donner plus de sécurité politique au pays, nous proposons d'élever une grande forteresse autour du centre de puissance de l'Etat; mais nos adversaires ne proposent-ils pas d'élever une semblable forteresse autour de Liége?

En quoi la première de ces propositions peut-elle être plus dénigrante que la dernière pour notre dispositif de défense actuel?

Serait-ce parce qu'elle fait plus péremptoirement ressortir que sa rivale, la faute commise par nos hommes d'Etat de n'avoir pas, *avant tout*, couvert le cœur, le centre politique du pays?

On n'a pas essayé de réfuter ce que nous avons écrit sur ce défaut capital de notre dispositif de défense. Or signaler un défaut visible et reconnu comme tel par l'immense majorité de ceux qui s'occupent de ces sortes de questions, ne saurait être taxé de dénigrement. C'est un avertissement, un avertissement salutaire, dont on aurait tort de ne pas tenir compte. S'il n'y a pas à revenir sur ce qui est fait, rien ne s'oppose à revenir sur ce qu'on a rejeté, à réaliser ce qui aurait dû être fait.

En ce qui concerne l'armement, nous avons dit que celui de l'infanterie comme celui de l'artillerie, *de toutes les armées de l'Europe*, est en désarroi, oui en désarroi, et sur ce point nous ne sommes pas seul de notre avis : Que l'on consulte ceux qui s'occupent spécialement de cette branche de la science militaire, par exemple, les directeurs de manufactures d'armes, et ils répondront ce qu'on nous a répondu : « que, dans toutes les armées de l'Europe, l'armement de l'in-« fanterie est un armement TRANSITOIRE, et que celui de l'artillerie a à se per-« fectionner grandement pour devenir un bon engin de champ de bataille. » Or cette opinion, s'adressant à toutes les armées, ne doit affecter le moral d'aucune, puisque toutes se trouvent dans les mêmes conditions.

Ce sont les ministres des finances qui se sentiront probablement le plus affectés de la précipitation qu'on a mise à changer l'armement transitoire.

Nous n'avons fait aucune comparaison entre « Mantoue et Anvers; » c'est à propos des inconvénients que présentent les inondations autour des places, que nous avons comparé les résultats obtenus à Vérone, chaque fois que l'une de ces places a servi de base et de pivot à la défense de la Vénétie, et nous en avons déduit que les inondations, les marais et tous les obstacles de ce genre sont généralement plus nuisibles qu'utiles, aux places à grand développement surtout.

En faisant ressortir, au point de vue de la défense du pays, tous les avantages que possède le site de Bruxelles sur celui d'Anvers, entre autres, nous avons signalé que les polders, — où la fièvre règne presque en permanence, — sont infiniment moins salubres que les hauts plateaux. On cherche timidement à contester cette vérité, appréciée à sa juste valeur par la généralité des militaires belges, par les médecins de l'armée surtout.

Nous avons dit : « Si le *réduit* d'Anvers n'était pas fait, il ne se ferait plus. » On nous demande sur quel fait nous nous fonderions pour justifier cette assertion. D'abord sur la faible majorité que le projet d'Anvers a obtenue dans les Chambres, puis sur l'opinion publique qui, depuis le vote de ce projet a fait du chemin

sur cette question, et enfin sur l'opinion de l'archiduc Charles (1), du général Jomini, d'un grand nombre de militaires belges, — qui ont même voté contre Bruxelles et pour Anvers, — de tous les hommes d'Etat de l'Europe, à quelques rares exceptions près, et aussi en vertu même du principe bien connu par nos adversaires : « que le réduit central de la défense occupera le point stratégi-« que décisif du pays, c'est-à-dire le point dont l'ennemi doit nécessairement « s'emparer pour atteindre son but.

(A suivre.)

INSTRUCTION SUR LA CONNAISSANCE ET L'ENTRETIEN DU FUSIL A RÉPÉTITION MODÈLE DE 1869 (VETTERLI) (2).

I. Parties principales du fusil a répétition.

1. Le canon, la mire et le guidon ;
2. La boîte de culasse avec l'appareil de détente ;
3. Le cylindre obturateur (culasse mobile) avec les appareils de percussion et d'extraction ;
4. L'appareil pour le transport des cartouches ;
5. La monture composée du fût avec réservoir à cartouches et de la crosse ;
6. Les garnitures ;
7. La baguette ;
8. La baïonnette.

II. Description des différentes parties de l'arme.

Le canon.

Le calibre de l'arme 10,35 millimètres, avec 4 rayures en hélices, tournant de gauche à droite, un peu plus larges que les champs et d'une profondeur uniforme ;

La chambre à cartouche, pour la réception des cartouches ;

Le bouton fileté, pour visser le canon dans la boîte de culasse, avec une rainure pour le crochet de l'extracteur ;

Les deux canaux à gaz ;

La mire dont le pied est fixé dans la rainure du canon au moyen d'une vis ;

Les joues de la mire, qui font partie du pied, sont marquées sur leurs bords de traits indiquant la distance ;

La feuille de mire avec le cran de mire ;

Les deux ressorts ;

La vis du pied de la mire ;

Le tenon de baïonnette qui sert de base au guidon.

La boîte de culasse avec l'appareil de détente.

La boîte de culasse avec une bande supérieure et une bande inférieure ; la bande supérieure est pourvue d'une rainure dans laquelle glisse l'ailette inférieure de la broche et d'une ouverture pour la gâchette et la vis de bande inférieure ; à la bande inférieure une ouverture pour la détente, pour le crochet de sous-garde et pour les deux vis de bande.

Vis : la vis de bande supérieure (vis à fer) et la vis de bande inférieure (vis à bois).

L'appareil de détente composé de :

La détente proprement dite avec 2 goupilles ;

La gâchette ;

Le ressort de gâchette, avec sa vis.

---

(1) La capitale, est-il dit dans ses principes de stratégie, le foyer politique, le centre de puissance de l'Etat, le cœur, l'âme de la monarchie, qui communique la vie et imprime l'activité à toute la nation, doit surtout fixer l'attention du général ; c'est vers ce point qu'il doit diriger la retraite et concentrer ses moyens de défense, afin de le tenir jusqu'à la dernière extrémité.

(2) Cette instruction officielle, arrêtée par le Département militaire fédéral, en date du 6 septembre 1869, vient d'être publiée avec les dernières modifications survenues depuis cette date. Voir d'ailleurs nos numéros 13 et 18 de 1869, avec planches.